

DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité

-----  
VILLE D'AUBERVILLIERS  
-----

Nombre de Membres composant :

Le Conseil Municipal : 49

N°149

En exercice : 49

REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

Présents : 27

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 26 SEPTEMBRE 2019

L'AN deux mille dix neuf, le 26 septembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 19 septembre 2019, s'est réuni en Mairie à sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, TLILI Leila, BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, KOUAME Akoua Marie, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, MERCADER Y PUIG Maria, Adjoints au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, BEAUDET Pascal, DUCATTEAU Sylvie, WOHLGROTH Antoine, DONNET Lionel, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, FAGARD Alice, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, HAFIDI Abderrahim, RACHEDI Hakim, LENZI Ling, BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, RABAH Hana, VANNIER Jean-Yves, ALVES Presilya.

Excusés :

Représentés par :

Monsieur Silvère ROZENBERG

Madame Soizig NEDELEC

Monsieur Jean-François MONINO

Monsieur Pascal BEAUDET

Madame Laurence GRARE

Madame Sandrine LE MOINE

Madame Danielle MARINO

Monsieur Jean-Jacques KARMAN

Monsieur Fethi CHOUDER

Monsieur Anthony DAGUET

Monsieur Salah CHIBAH

Madame Sophie VALLY

Monsieur Marc RUER

Monsieur Antoine WOHLGROTH

Monsieur Mohamed Fathi TLILI

Monsieur Lionel DONNET

Monsieur Patrick LE HYARIC

Madame Mériem DERKAOUI

Monsieur Eric PLEE

Madame Leila TLILI

Monsieur Kilani KAMALA

Monsieur Sofienne KARROUMI

Monsieur Guillaume SANON

Monsieur Nourredine KADDOURI

Monsieur Omar AÏT-BOUALI

Monsieur Hakim RACHEDI

Madame Djamila AISSAOUI

Monsieur Rachid ZAIRI

Madame Nadia LENOURY

Monsieur Arab ALI CHERIF

Monsieur Boualem BENKHELOUF

Monsieur Daniel GARNIER

Monsieur Damien BIDAL

Monsieur Abderrahim HAFIDI

---

Secrétaire de séance : Alice FAGARD

---

Direction Générale Adjointe Ressources/ Direction Achats et  
Commande Publique/Commande Publique

OBJET : Capture, ramassage, transport et accueil en fourrière d'animaux errants, ramassage et transport d'animaux morts pour les années 2020 à 2022 - Approbation du projet d'accord-cadre.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L2123-1, L2125-1-1, R2162-13 et R2162-14 du Code de la commande publique ;

Vu l'article 4 du guide des procédures adaptées approuvé par le Conseil Municipal du 29 juin 2017 ;

Vu le projet d'accord-cadre ;

Vu le budget communal ;

Considérant que l'accord-cadre relatif à la capture, au ramassage, au transport et à l'accueil en fourrière d'animaux errants ainsi que le ramassage et le transport d'animaux morts actuellement en cours arrive à échéance le 31 décembre 2019 ;

Considérant qu'il y a lieu en conséquence de lancer une nouvelle procédure sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande.

Adoption à l'unanimité par 44 pour

DELIBERE :

APPROUVE le projet d'accord-cadre à bons de commande relatif à la capture, au ramassage, au transport et à l'accueil en fourrière d'animaux errants, au ramassage et au transport d'animaux morts alloti de la manière suivante :

- Lot n°1 : Capture, ramassage et transport en fourrière d'animaux errants et d'animaux morts à transporter jusqu'à un centre d'équarrissage.

Ce lot sera conclu à prix unitaires et fera l'objet de bons de commandes dans les limites annuelles suivantes :

Pas de montant minimum

Montant maximum : 10 000 € HT

Le montant maximum n'engage en rien la Ville d'Aubervilliers et ne donne aucun droit au titulaire.

- Lot n°2 : Accueil en fourrière d'animaux errants

Ce lot sera conclu à prix global et forfaitaire.

DIT que l'accord-cadre sera passé pour une durée allant du 1er janvier 2020 ou à défaut de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2020. Il pourra être renouvelé par reconduction expresse, deux (2) fois au maximum sans que sa durée ne puisse excéder trois (3) ans. Il s'achèvera donc au plus tard le 31 décembre 2022.

Reçu en préfecture le : 04/10/19  
Publié le : 02/10/19  
Certifié exécutoire : 07/10/19

Pour la Maire,  
l'Adjoint(e) délégué(e),

Silvère ROZENBERG

